



GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL

Séance publique du 19 décembre 2007.

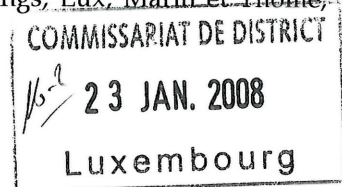
Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 13 décembre 2007

Présents : MM. Lorent, bourgmestre, Schneider et Humbert, échevins, M. Becker, Mme Belleville, MM. Birchen, Godart, Mme Kihn, MM. Krings, Lux, Marin et Thomé, conseillers, Mme Frantzen, secrétaire

Absents : a) excusé M. Warken, conseiller
b) sans motif

Point de l'ordre du jour : 8

Objet: fixation du prix de vente des nightcards



Le Conseil Communal,

Vu la délibération concordante prise lors de cette même séance chargeant le syndicat Pro-Sud d'organiser le service « nightrider » sur le territoire de la région Sud pour l'année 2008 ;

Considérant que, nonobstant, il appartient à la commune de définir les modalités pour pouvoir profiter du service « nightrider » et de fixer les prix de vente des « nightcards » donnant droit à l'utilisation de ce service ;

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins

- d'offrir le service « nightrider » à titre gratuit aux personnes âgées de 14 ans à 27 ans
- de fixer le prix de vente des « nightcards » à 80,00 € pour toute l'année à toute personne intéressée âgée de plus de 27 ans;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

après délibération
à l'unanimité des membres présents
décide

- d'offrir le service « nightrider » à titre gratuit aux personnes âgées de 14 ans à 27 ans
- de fixer le prix de vente des « nightcards » à 80,00 € pour toute l'année à toute personne intéressée âgée de plus de 27 ans;

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir y donner son approbation.

En séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme

le bourgmestre,

le secrétaire,

